

Marolles-en-Brie, le 15 décembre 2022

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 DECEMBRE 2022**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2022, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 8 décembre 2022,

**Liste des délibérations figurants à l'ordre du jour :**

**N° 64/2022 : Affaires Générales** - Installation d'un conseiller municipal.

**N° 65/2022 : Affaires Générales** - Modification de la délibération n° 0047/2022 portant désignation de membres des commissions et sous-commission municipales facultatives permanentes.

**N° 66/2022 : Affaires Générales** - Dénonciation des diverses conventions de la Police Pluri communale au 31 décembre 2022.

**N° 67/2022 : Affaires Générales** - Création d'un Syndicat Intercommunal de Police à vocation unique entre les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres et Santeny à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**N° 68/2022 : Affaires Générales** - Désignation de membres du Syndicat Intercommunal de Police Municipale.

**N° 69/2022 : Affaires Générales** - Convention entre la commune de Santeny et les communes de Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie portant sur le remboursement des charges de personnel dans l'attente des immatriculations définitives du Syndicat Intercommunal de Police à tous les organismes.

**N° 70/2022 : Affaires Générales** - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion d'une chaufferie communale.

**N° 71/2022 : Affaires Générales** - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux études et aux travaux de requalification de la voirie située avenue Bruyères.

**N° 72/2022 : Affaires Générales** - Avis sur l'adhésion en propre à la section propreté urbaine du SIVOM des communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

**N° 73/2022 : Affaires Générales** - Avis sur la mise en conformité des statuts du SIVOM.

**N° 74/2022 : Finances et Marchés Publics** - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant approbation du budget 2023.

**N° 75/2022 : Finances et Marchés Publics** Autorisation de dépôt de dossiers de demande de subvention.

**N° 76/2022 : Finances et Marchés Publics** - Signature du marché public de prestations de service relatif à la location d'autocars avec conducteurs pour le transport en commun de personnes.

**N° 77/2022 : Finances et Marchés Publics** - Signature du marché public de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie.

**N° 78/2022 : Ressources Humaines** - Modification du tableau des effectifs.

**N° 79/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse** - Approbation de la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne .

**N° 80/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse** - Approbation de l'avenant n°2022-1 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 133507 - avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergements (Alsh) « Accueil Adolescents » Bonus « territoire Ctg » - Ville de Marolles-en-Brie.

**N°81/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse** -Approbation de l'avenant n°2022-1 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 128991 - avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergements (Alsh) « Accueil Extrascolaire » Bonus « territoire Ctg » - Ville de Marolles-en-Brie.

**N°82/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse** – Approbation de l'avenant n°2022-1 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 128992 - avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergements (Alsh) « Accueil Périscolaire » Bonus « territoire Ctg » - Ville de Marolles-en-Brie.

**N°83/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse** – Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n°12560-62964-1 – « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » Bonus associés.

**N°84/2022 : Présentations - Rapport d'activité 2021 – SIVOM**

**N°85/2022 : Présentations - Rapport d'activité 2021 – SIGEIF**

Monsieur Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 15 décembre 2022.



Alphonse BOYE,  
Maire de Marolles-en-Brie